

Produits Phytosanitaires : Information à l'attention des particuliers

Les produits phytosanitaires, bien que destinés à protéger les plantes, présentent des risques pour la **santé humaine**, la **santé animale** et **l'environnement** s'ils sont mal utilisés. Il est donc essentiel de **respecter scrupuleusement les précautions d'emploi**, de **porter les équipements de protection adéquats**, et de **suivre les recommandations officielles**.

 Consulter les fiches produits sur le site officiel de l'ANSES :

 <https://ephy.anses.fr/>

Signification des pictogrammes de danger (Réglementation CLP)

Pictogramme	Signification
	Inflammable : risque d'incendie. Tenir éloigné des sources de chaleur.
	Toxique : ingestion, inhalation ou contact dangereux voire mortel.
	Nocif / Irritant : peut provoquer une irritation, somnolence ou autres effets légers à modérés. Sensibilisant, narcotique
	Dangereux pour la santé : peut avoir des effets à long terme (sensibilisant, mutagène, cancer, fertilité, etc.).
	Dangereux pour l'environnement : toxique pour les organismes aquatiques, effets durables.

Risques pour la santé humaine

- Ne pas inhaler les produits (vapeurs, aérosols, poussières).
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation (S20/21).
- En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et présenter l'emballage (S46).

Porter des équipements de protection individuelle (EPI) :

- Gants (S37)
 - Masque si la ventilation est insuffisante (S38)
 - Lunettes de protection
 - Vêtements couvrants
-

Risques pour la santé animale

- Ne pas traiter en présence d'animaux domestiques.
 - Ne pas utiliser à proximité d'aliments pour animaux (S13).
 - Tenir hors de portée des enfants et animaux (S2).
-

Risques pour l'environnement

- **Ne pas rejeter** les restes de produits ni les eaux de lavage dans les égouts, fossés ou cours d'eau (SP1).
 - **Respecter les zones non traitées (ZNT) :**
 - 5 mètres minimum des points d'eau
 - 50 mètres pour les produits les plus toxiques (Spe3)
 - Ne pas traiter par temps venteux ou avant la pluie (risques de dérive et ruissellement).
 - Ne pas pulvériser sur des surfaces imperméables (bitume, dalles...).
-

Bonnes pratiques d'utilisation

- Lire et respecter l'étiquette du produit.
- Respecter les doses, moments et conditions d'application.
- Ne pas traiter de septembre à décembre pour protéger les nappes phréatiques.
- Attendre le séchage complet de la zone avant de revenir sur place (délai de rentrée).
- Rincer trois fois les emballages avant de les éliminer dans une filière agréée.

Stockage et élimination

- Conserver dans un lieu fermé, sec, hors de portée des enfants (S2).
- Ne pas stocker près d'aliments ou de boissons (S13).
- Éliminer les produits non utilisés et les emballages dans une déchèterie agréée.
- En cas de doute, demander conseil à un vendeur certifié ou consulter la fiche de données de sécurité (FDS).

En résumé

Utiliser les produits phytosanitaires avec discernement et responsabilité : votre santé, celle de vos proches et celle de l'environnement en dépendent.